



21 décembre 2011

SYNDISCOPE

ISSN:1188-4398



FTQ

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Le 16 novembre dernier, nous avons signé l'entente pour le renouvellement de notre convention collective et nous poursuivons toujours les travaux du maintien de l'équité salariale.

Dans les prochains mois, nous traiterons d'enjeux très importants nous touchant tous de près, notamment, la négociation de l'annexe "A" de notre convention collective ainsi que de l'avenir de notre régime de retraite. En ce qui a trait à l'annexe "A", le manuel d'évaluation des fonctions, il contient le mandat du Comité mixte d'évaluation, le plan d'évaluation et notre structure salariale. Pour ce qui est de notre régime de retraite, des experts mandatés par le comité se sont penchés sur notre régime et des recommandations ont été déposées au Comité de retraite. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un des sujets les plus préoccupants de l'heure concerne justement les régimes de retraite et l'Université de Montréal ne fait pas exception.



Le recteur, Guy Breton, et la présidente du Syndicat, Margaret Lapointe, à la signature de l'entente. Photo : UdeM.

Je veux d'ailleurs vous rappeler l'importance de votre participation aux assemblées générales. Les membres du bureau et du conseil syndical ont besoin de vous consulter et de vous entendre pour prendre des décisions concernant les dossiers qui vous touchent directement. Lorsqu'il s'agit de sujets complexes comme la structure salariale ou encore notre régime de retraite, l'information donnée pendant nos assemblées générales est importante ainsi que le suivi pour que nous prenions nos décisions de façon éclairée et transparente.

Pour ce qui est de la dotation, nous devons souvent intervenir auprès des responsables afin de respecter l'objectif commun qui est de réduire les délais de comblement des postes. C'est d'ailleurs suite à de nombreuses rencontres en NBI (négociation basée sur les intérêts) que nous avons convenu avec l'employeur d'une lettre d'intention et d'un projet pilote modifiant l'article 9 avec toujours comme objectif d'améliorer le processus. En juin 2010, suite à un bilan positif nous avons décidé d'intégrer les modifications à l'article 9 et de maintenir la

lettre d'intention.

Nous avons constaté que lors de surcroît de travail, l'employeur ne respectait pas notre convention collective. La convention prévoit que notre travail doit être confié à des personnes temporaires surnuméraires disponibles, mais qu'à plusieurs occasions on procédait plutôt à l'embauche de personnes sous le titre d'assistant technique, fonction qui ne fait pas partie de notre accréditation. Alors si vous êtes témoin de ces cas nous aimerions que vous nous avisiez.

En terminant, je vous souhaite ainsi qu'à votre famille, un Joyeux Noël, de belles vacances et une Bonne et Heureuse Année remplie de santé et de bonheur!

Syndicalement,

Margaret Lapointe

APPUI AUX LUTTES—CONFLIT DE TRAVAIL À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le syndicat 1244 fut présent à ces diverses manifestations :



25 novembre 2011 - Visite d'appui aux employés de l'Université de Sherbrooke

Le Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU), auquel nous sommes affiliés, a organisé une visite d'appui aux employés de soutien membres du Syndicat des employés et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS) qui étaient en grève depuis le 26 août. Un autobus a été mis à la disposition des membres des sections locales de Montréal. Michèle Bordeleau, secrétaire archiviste au local syndical, et moi-même, Normand Mc Duff, représentant à la prévention, avons participé à cette activité syndicale de solidarité.

À notre arrivée, nous avons eu droit à des applaudissements. Nous avons eu la chance de discuter avec quelques salariées de cette section locale et tous semblaient déterminés à demeurer en grève aussi longtemps qu'il le faut afin d'obtenir des offres patronales acceptables.



Des lunchs ont été fournis par le CPSU pour l'ensemble des gens présents, ce qui fut très apprécié. Lors de notre départ en après-midi, nous avons été remerciés pour notre présence. Nous étions fiers d'avoir pu les appuyer ainsi que de la décision prise en assemblée générale de les soutenir financièrement.

Normand Mc Duff, Représentant à la prévention

13 décembre 2011 - Fin de la grève des employés de soutien de l'Université de Sherbrooke

Les employés de soutien de l'Université de Sherbrooke ont accepté aujourd'hui le projet de convention collective recommandé par le conciliateur. La grève générale entamée le 26 août dernier est donc terminée. Les employés de soutien retourneront progressivement au travail à partir du jeudi 15 décembre. Réunis en assemblée générale syndicale à l'hôtel Delta de Sherbrooke, les syndiqués ont voté à 66,9% en faveur de la recommandation.



La nouvelle convention collective, de six ans, couvre la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2015. Sur la question des salaires, qui était au cœur du litige, les augmentations totales seront de 14% sur six ans. D'autres gains majeurs sont réalisés par les employés, notamment au chapitre de l'intégration des employés de la recherche et de la création d'une nouvelle grille salariale. **Source : SCFP**

NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Nous vous présentons la liste des nouveaux délégués syndicaux et des renouvellements de mandats depuis la parution du dernier Syndiscope :

Benoit Gaudette

Libraire, Service des librairies

Christiane Gagnon

Technicienne en documentation, Bibliothèque de Musique

[Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux délégué-es!](#)

La liste complète des délégués est diffusée sur notre site Web:

www.seum-1244.com/synditroupe

Eric Romano, vice-président à la mobilisation et à l'information

COMITÉ DE GRIEFS: BILAN DES GRIEFS DÉPOSÉS DU 12 OCTOBRE 2011 AU 6 DÉCEMBRE 2011

4	Réclame le comblement
3	Exigence d'expérience
3	Mesure disciplinaire
2	Réclame l'affichage
2	Réclame le maintien du salaire
1	Entente 4
1	Exigence additionnelle
1	Exigence d'anglais - Bonne - Oral et Écrit
1	Mesure administrative et disciplinaire

Comité de griefs

Nicolas Dorval
Nicolas Ghanty
Isabelle Laforce
Margaret Lapointe
Nancy Laporte
France Robinson



ENCORE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES TRAVAILLEURS DU 1244

Nous constatons que l'Université de Montréal embauche des personnes comme assistant(e)-technique au lieu de personnes avec un statut de temporaires (surnuméraires ou remplaçant(e)s), membres de notre accréditation, soit du 1244.

Actuellement, les assistant(e)s-techniques ont un salaire moindre pour faire le même travail que nous, comme, par exemple, au CEPSUM. Une quinzaine de personnes ont été embauchées au mois d'août dernier pour procéder à l'inscription de la clientèle. Ces tâches, habituellement faites par des commis à l'accueil (CEPSUM), reçoivent un salaire de Classe 5 alors que les assistant(e)s-techniques reçoivent \$14.54/heure. Ce n'est qu'un exemple puisque nous savons que cela a été fait dans d'autres départements.

Nous avons déposé une Requête en 39 en vertu du Code du travail afin que ces personnes fassent parties du 1244 et qu'ainsi, elles reçoivent le « bon » salaire !

Tout le monde sait que les personnes embauchées pour un surcroît de travail ne font pas tout ce qu'il y a dans la description de fonction ! Il n'en reste pas moins que l'université a toujours respecté les limites de nos frontières syndicales et payaient les salariés temporaires selon l'échelle en vigueur.

Soyez vigilants et contactez-nous si vous avez des doutes sur le statut d'une nouvelle personne dans votre secteur. Nous ferons les vérifications.

Comité de griefs

Nicolas Dorval
Nicolas Ghanty
Isabelle Laforce
Margaret Lapointe
Nancy Laporte
France Robinson

QUORUM LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Lors des deux dernières assemblées générales, malgré les décisions importantes à prendre et les informations concernant nos finances à être présentées, le quorum de 60 membres requis par nos statuts n'a pas été atteint.

Faute de quorum, les deux dernières assemblées n'ont donc pu avoir lieu. Ceci a eu pour effet de retarder les décisions importantes ainsi que d'avoir engagé inutilement des frais de vidéoconférence requis par nos statuts avec St-Hyacinthe.

Assemblée générale du 23 novembre 2011 = **59 membres** (pas de quorum) (vidéoconférence **210,00 \$**)

Assemblée générale du 08 décembre 2011 = **50 membres** (pas de quorum) (vidéoconférence **470,00 \$**)

Nous vous rappelons l'importance d'assister aux assemblées générales. Si vous avez des problèmes de libération quelconques ou pour tout commentaire constructif permettant d'atteindre le quorum lors des assemblées générales, je vous invite à communiquer avec moi au poste 12444 ou à eric.romano@umontreal.ca

La prochaine assemblée générale est prévue le **28 février 2012**.

Eric Romano, vice-président à la mobilisation et à l'information



DÉBAT SUR LES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC : POUR DES POINTS DE VUE DIFFÉRENTS

La question du financement, de l'avenir et de la philosophie du développement des universités québécoises sont des sujets d'actualité depuis quelques mois. Les hypothèses les plus explorées pour l'instant sont une augmentation de la contribution demandée aux étudiants, relativement au financement des universités, et une place plus prépondérante laissée à l'entreprise privée dans les affaires universitaires.

Le débat sur l'augmentation des frais de scolarité existe depuis des années. Chiffres à l'appui, les tenants de la hausse tentent de démontrer que la situation au Québec est intenable et que les étudiants ont été privilégiés depuis assez longtemps. En ce qui concerne la place de l'entreprise privée dans la vie universitaire, que ce soit par une présence accrue dans les conseils d'administration des universités, par l'adaptation des programmes d'enseignement à leurs besoins, ainsi que par l'emphase mise sur le financement de la recherche rentable commercialement, le milieu universitaire québécois explore de nombreuses avenues afin de consolider son partenariat avec le privé depuis une décennie. Le but de cette collaboration est de permettre la croissance des universités, d'obtenir de nouvelles sources de financement et de se positionner dans un univers très compétitif, selon les partisans de cette approche. Mais est-ce que cette manière de faire est la bonne ? Et existe-t-il d'autres façons d'aborder cette question essentielle que constitue le modèle de développement des universités au Québec ?

Afin d'apporter un autre point de vue dans ce débat de société, un livre intitulé Université Inc. est paru cet automne chez Lux éditeur. Les auteurs cherchent à démontrer que la hausse des frais de scolarité et les raisons invoquées pour la justifier sont un mythe. De plus, ils veulent mettre en lumière la dérive du modèle universitaire québécois et ce que l'on nomme l'économie du savoir.



Pour aller plus loin :

<http://www.luxediteur.com/content/universite-inc>

<http://www.ledevoir.com/societe/education/334522/economie-du-savoir-l-universite-n-est-pas-une-entreprise>

De plus, une émission de radio animée par Serge Bouchard sur les ondes de Radio-Canada en août dernier a été consacrée à l'université, sa contribution dans le développement de la société, son rôle de formation, les changements profonds qui l'affectent, etc.

À écouter en suivant ce lien :

http://www.radio-canada.ca/emissions/les_chemins_de_travers/2011-2012/archives.asp?date=2011-08-21

Bonne lecture et bonne écoute !

André Bilodeau, technicien en documentation | aménagement

Direction des bibliothèques, Université de Montréal

LE COURS « MON SYNDICAT » SUR LE CAMPUS

Suite au succès de l'an passé, le cours « Mon syndicat » est à nouveau offert sur les heures de travail sur le Campus UdeM plutôt que dans les locaux du SCFP au métro Crémazie. Le cours est donné par deux formateurs du Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP). Ce cours permet de comprendre le fonctionnement et la structure d'un syndicat :

- Le langage syndical
- L'organisation d'un syndicat
- Le fonctionnement démocratique d'un syndicat (assemblée, conseil syndical)
- La prise de décision au sein d'un syndicat
- Les affiliations d'un syndicat et ses interactions avec ses affiliations
- Où vont vos cotisations syndicales?
- etc

Prochaine date : 26 janvier
2012 au pavillon Principal
de St-Hyacinthe de 13h00 à
17h00

À qui s'adresse ce cours?

Ce cours d'adresse aux membres réguliers (nouveaux et anciens). Nous nous occupons de vous libérer syndicalement sur le temps du travail et sans aucune diminution sur votre paye.

Pour toute question ou pour signifier votre intention de participer à une prochaine formation, communiquez avec nous au 7499 ou à l'adresse suivante : www.seum-1244.com/monsyndicat



Eric Romano, vice-président à la mobilisation et à l'information

RAPPORT DU COMITÉ DE LIAISON DU CPSU TENU À QUÉBEC LES 19, 20 ET 21 OCTOBRE 2011

La section locale 2957 (Syndicat des employés de IRSST) qui s'est jointe au Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU) au printemps dernier et qui ne pouvait être avec nous lors du comité de liaison du mois de juin, a participé au comité de liaison.

Madame Lise Simard, conseillère au SCFP-Québec, a présenté le dossier des plaintes déposées à la Commission de l'équité salariale par plusieurs constituantes du réseau de l'Université du Québec. Il a également été question du dossier du maintien de l'équité salariale. Il est à noter que la majorité des universités ont choisi de faire le maintien unilatéralement.

Nous avons procédé au lancement officiel du nouveau site internet du CPSU (www.cpsu-scfp.org). Quelques nominations ont été faites, notamment Michel Lizée sera le porte-parole du secteur au comité sur les régimes de retraite du SCFP-Québec et Roland Côté a été nommé représentant du SCFP-Québec au comité de francisation de la FTQ. Finalement, Marie-Claude Arbour a été élue au poste de vice-présidente du CPSU en remplacement de Mme Aline Berthiaume qui nous avait annoncé sa retraite à compter du 1er décembre 2011. Madame Berthiaume était la présidente de la section locale 1733 (Institut national de la recherche scientifique) depuis plusieurs années. Nous en avons profité pour lui souhaiter une heureuse retraite.

Monsieur Stéphane Caron, président de la section locale 7498 (Syndicat des employés et des employées de soutien de l'Université de Sherbrooke) est venu nous dresser un bilan des principaux enjeux du conflit de travail. Rappelons que le SEESUS était en grève générale depuis le 26 août. La thématique du comité de liaison de février 2012 sera « **La loi sur l'accès à l'information** ». Vous trouverez toutes les informations sur les prochaines activités du CPSU à la section « **Agenda** ».



Margaret Lapointe, présidente

DÉFINITION DU CPSU (Qu'est-ce que le CPSU ?)

Le CPSU est le plus important regroupement d'employés des universités au Québec à l'intérieur des 10 secteurs du SCFP-Québec. Dix-huit sections locales composent le CPSU et chacune des affiliations à cette instance représentative du secteur universitaire est volontaire. Fort d'un peu plus de 11,000 membres, il regroupe la très vaste majorité du personnel professionnel, technique, métier, bureau, des chargés d'encadrement et chargés de cours au Québec.

L'objectif de ce regroupement est de constituer au sein même du SCFP un poids politique dans le but de mieux défendre les intérêts des membres que nous représentons. Réunies en comité de liaison deux à trois fois par année, les personnes déléguées discutent de différents sujets concernant le secteur. D'autres sujets d'actualités, sous forme de thématiques, y sont également traités.

www.cpsu-scfp.org

COMPTE RENDU DU CONGRÈS NATIONAL DU SCFP À VANCOUVER DU 31 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2011

Le congrès national a lieu aux deux ans et dicte l'avenir et les politiques du SCFP pour ses 600 000 membres qui travaillent à fournir des services publics de qualité d'un bout à l'autre du pays. Près de 2 000 personnes déléguées ont participé au congrès. La délégation de 1244 était composée de Nicolas Dorval, Margaret Lapointe, Nancy Laporte et Eric Romano. Les sections locales de tous les secteurs ont envoyé 261 résolutions dont plusieurs ont été débattues sur le plancher du congrès.

Des statuts en langage clair

Les règles qui régissent notre syndicat national sont maintenant plus faciles à comprendre. Les délégués ont adopté la modification aux statuts C1, qui propose nos statuts réécrits en langage clair. Ces nouveaux textes entreront en vigueur à la fin du congrès. Nos nouveaux statuts rendent le SCFP plus démocratique.

Riposter à Stephen Harper

Le congrès du SCFP de 2011 a débattu d'une résolution d'urgence en réponse à l'assaut du gouvernement Harper contre les travailleuses et les travailleurs. Après avoir obtenu une majorité aux élections de mai, les conservateurs se sont ingérés dans les négociations collectives chez Air Canada et Postes Canada, dans les deux cas foulant aux pieds les droits et les avantages des travailleuses et travailleurs canadiens. Une loi restreignant la capacité des syndicats à entreprendre des activités politiques a été adoptée et le gouvernement a fait la sourde oreille à un plébiscite des agriculteurs de l'ouest – s'empressant de mettre en œuvre son plan de démantèlement de la Commission canadienne du blé. La résolution d'urgence demandait au SCFP de collaborer avec le CTC et d'autres alliés pour s'opposer à Stephen Harper et travailler à l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en 2015. Le débat dans la salle était animé et de nombreux délégués se sont dits frustrés que les travailleuses et les travailleurs aient perdu des droits au cours des dernières années.

Orientation stratégique 2011-2013 (un plan pour l'avenir)

Ce document a été adopté lors du Congrès national 2011 du SCFP. Les priorités qui y sont énoncées doivent mener le SCFP à plus d'efficacité à la table de négociations, dans l'arène politique et dans les collectifs, tout en maintenant le cap vers une société plus juste et équitable. Voici les grandes lignes des orientations stratégiques que s'est données le SCFP pour les deux années à venir.

1) Communiquer avec les membres du SCFP

Le SCFP investira dans la mise en place de bases de données électroniques et de bulletins de nouvelles dans tout le syndicat. De nouvelles techniques, comme des assemblées publiques virtuelles, seront utilisées pour obtenir l'appui et la confiance du public. La stratégie Web du SCFP ainsi que son utilisation des médias sociaux seront réévaluées. D'ailleurs, le SCFP et le Service des communications mettront au point un programme de formation sur les médias sociaux pour les membres et le personnel.

Fin 2012 ou début 2013, le SCFP tiendra une grande conférence nationale sur les négociations afin d'y étudier de nouveaux outils et stratégies. Des plénières sur les enjeux économiques et politiques ainsi que des ateliers sur les priorités sectorielles et régionales compléteront le tout. Une initiative nationale verra à augmenter le niveau de connaissances économiques du personnel et des membres par des ateliers présentant une analyse ouvrière des changements économiques. Ils débuteront dès 2012, lors des congrès des divisions provinciales du SCFP.

2) Renforcer le mouvement syndical

Le SCFP formera un groupe de travail pour étudier les façons d'accéder à la Caisse nationale de grève et à la Caisse nationale de défense lorsque le droit à la libre négociation est contesté. Le SCFP collaborera avec le CTC et ses affiliés pour accroître la densité syndicale au pays et pour coordonner des activités de lobbying auprès des gouvernements. Le SCFP demeurera solidaire avec les autres syndicats du secteur public, en plus de créer des liens stratégiques avec des syndicats du secteur privé dans des dossiers communs. Au cours des deux prochaines années, le SCFP élaborera un plan visant à créer de nouveaux conseils régionaux du SCFP, à revitaliser les conseils existants ainsi qu'à renforcer les divisions provinciales de service et les conseils de négociation.



Suite à la page suivante

COMPTE RENDU DU CONGRÈS NATIONAL DU SCFP À VANCOUVER DU 31 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2011 (suite)

3) S'ouvrir à la société

Le SCFP poursuivra son implication dans la communauté en créant des liens avec des organismes qui partagent ses objectifs. Le SCFP offrira ponctuellement une aide financière à ces coalitions et organisations communautaires. L'action politique se poursuivra, en collaboration avec les 103 députés néo-démocrates formant l'opposition officielle à la Chambre des communes. Le SCFP renforcera ses relations avec le NPD afin de l'aider à prendre le pouvoir lors des prochaines élections fédérales de 2015. Des stratégies d'action directe seront mises de l'avant et le financement déjà en place sera maintenu dans les dossiers chauds en cours, comme le renouvellement de l'Accord sur la santé, l'opposition à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, la réforme du Régime de pensions du Canada et l'implantation d'un programme national de services de garde et d'éducation à la petite enfance.



Lucie Levasseur, présidente du SCFP-Québec

4) Renforcer notre image

Pour mieux comprendre l'image qu'il projette, la perception qu'ont les gens des services publics et les enjeux qui touchent ses membres, le SCFP mènera des sondages auprès de la population. Et comme les Nations Unies ont choisi le 23 juin comme Journée mondiale des services publics, le SCFP verra à ce que cette journée soit soulignée annuellement par une action qui soit plus que symbolique. En terminant, c'est en 2013 que l'on soulignera le 50e anniversaire du Congrès de fondation du SCFP. Non seulement ces célébrations devront-elles commémorer les victoires remportées au cours de ce demi-siècle, mais le SCFP souhaite également s'y affirmer comme leader de changement progressiste pour l'avenir. On devra s'assurer de la formation d'un noyau de futurs leaders au sein du SCFP par la planification de la relève et le mentorat auprès des jeunes.

Appui des délégués du congrès du SCFP à « Occupy Vancouver »

Plus de mille délégués du congrès bisannuel du Syndicat canadien de la fonction publique à Vancouver, dont la députée Olivia Chow, se sont rassemblés sur l'heure de dîner pour souligner leur appui au mouvement mondial « Occupons ». En plus de membres et de leaders du SCFP, les participants au rassemblement ont entendu des représentants de « Occupy Vancouver », qui ont remercié les délégués du SCFP pour leur appui au mouvement. Paul Moist, président national du SCFP, a demandé aux délégués et aux membres du SCFP d'appuyer le mouvement « Occupons » dans leurs propres collectivités partout au pays.

Le SCFP rend hommage au confrère Jack Layton

Le congrès national du SCFP a rendu hommage à Jack Layton mardi avant-midi. « Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de vous remercier pour le réconfort et la force que vous nous avez apportés et pour votre engagement à l'égard de Jack », a déclaré Olivia Chow, partenaire de Jack et députée du NPD, qui s'est jointe aux consœurs et confrères du SCFP pour célébrer la vie et l'héritage de Jack Layton. Paul Moist a terminé l'hommage en demandant aux membres du SCFP d'adhérer au NPD et d'aider à faire élire un gouvernement fédéral néo-démocrate. « Consœurs et confrères, ensemble nous pouvons non seulement poursuivre le projet amorcé par Jack, nous pouvons aussi – comme il nous l'a dit – changer le monde », a conclu M. Moist.

Appui de 50 000 \$ au personnel de soutien de l'Université de Sherbrooke

Suite à l'approbation des congressistes, le SCFP National a remis un chèque de 50 000 \$ en appui aux membres de section locale 7498 du SCFP personnel de soutien de l'Université de Sherbrooke au Québec qui était en grève depuis le 26 août.

Charles Fleury est élu secrétaire-trésorier national, Paul Moist est réélu président national pour un autre mandat

Pour terminer, M. Paul Moist est réélu à la présidence du National et M. Charles Fleury au poste de secrétaire-trésorier, pour un mandat de deux ans. Charles Fleury (Hydro-Québec) succède à Claude Généreux qui, après avoir occupé le poste pendant 10 ans, a décidé de ne pas se représenter. La présidente du SCFP-Québec, Mme Lucie Levasseur, a été élue à un des postes de vice-présidente à l'exécutif National. Le prochain congrès national en 2013 aura lieu dans la ville de Québec.



Margaret Lapointe, Eric Romano, Nancy Laporte et Nicolas Dorval

Votre délégation au congrès : Nicolas Dorval, Margaret Lapointe, Nancy Laporte, Eric Romano

Source : SCFP-National, SCFP-Québec

ACCUEIL DES TEMPORAIRES

Vous êtes une personne salariée temporaire, remplaçant ou surnuméraire? Vous avez des questions sur le Syndicat et voulez en apprendre d'avantage sur vos droits en tant que personne salariée temporaire? Nous irons vous rencontrer 30 petites minutes pendant l'heure du lunch!

Nous organisons des groupes de 4 à 12 personnes à travers le campus. Venez nous rencontrer!

Le but de ces rencontres est d'accueillir et d'informer les membres temporaires sur leurs droits en tant qu'employés temporaires.

S'adresse aux : temporaires, remplaçants et surnuméraires

Information : Lunch compris (inscription obligatoire)

Durée : 30 minutes pendant l'heure de dîner

RENCONTRES D'INFORMATION POUR LES TEMPORAIRES			
DATES	LIEU	LOCAL	HEURE
11 jan 2012	Marie-Victorin	G-416	12h00
13 jan 2012	7077 Parc	3028	12h00

Pour s'inscrire, composez le poste 12444 ou seum1244@umontreal.ca

Eric Romano, vice-président à la mobilisation et à l'information

ACCUEIL DES REGULIERS

Vous êtes un nouvel employé régulier ? Vous avez des questions sur le Syndicat et vos droits? Nous irons vous rencontrer 30 petites minutes pendant l'heure du lunch!

Nous organisons des groupes de 4 à 15 personnes à travers le campus. Venez nous rencontrer!

Le but de ces rencontres est d'accueillir et informer les nouveaux membres réguliers sur leurs droits en tant qu'employés.

S'adresse aux : membres réguliers

Information : Lunch compris (inscription obligatoire)

Durée : 30 minutes pendant l'heure de dîner

ACCUEIL DES NOUVEAUX (RÉGULIERS ET TEMPORAIRES)			
DATES	LIEU	LOCAL	HEURE
20 janvier 2012	7077 Parc	3028	12h00
02 mars 2012	Jean-Brillant	A-2403	12h00

Pour s'inscrire, composez le poste 12444 ou seum1244@umontreal.ca

Eric Romano, vice-président à la mobilisation et à l'information

COURS DÉLÉGUÉ SYNDICAL EN 2012

La déléguée et le délégué syndical travaillent dans le même milieu que les membres qu'ils représentent et sont donc sollicités tous les jours afin de résoudre les différents problèmes rencontrés. Ils sont souvent le premier contact avec les nouveaux membres en leur faisant signer leur formulaire d'adhésion. Ils informent leurs membres. Ils les défendent et développent la solidarité dans leur département, leur service ou leur unité de travail. La déléguée et le délégué syndical doivent donc avoir à leur disposition des outils qui les aident à assumer leur fonction.

S'adresse aux : membres réguliers, délégué-e syndicaux (nouveaux et anciens), dirigeants et membres de comités.

Durée : 3 jours

Remboursements : déplacement/stationnement et lunch compris

Information : Nous vous libérons syndicalement sur le temps du travail (aucune différence sur la paye).

Pour vous inscrire : appelez au poste 12444 ou écrivez à seum1244@umontreal.ca

COURS — LE DÉLÉGUÉE ET LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL		
DATES	LIEU	LOCAL HEURE
17-18-19 janvier	Montréal	9h à 17h
07-08-09 février	Laval	9h à 17h
24-25-26 avril	Montréal	9h à 17h
01-02-03 mai	Montréal	9h à 17h
19-10-20 septembre	Montréal	9h à 17h
16-17-18 octobre	Montréal	9h à 17h
20-21-22 novembre	Montréal	9h à 17h
18-19-20 décembre	Montréal	9h à 17h

www.seum-1244.com/delegues

Eric Romano, vice-président à la mobilisation et à l'information

ANNONCES DE DÉPART À LA RETRAITE

Les départs à la retraite sont annoncés sur une base volontaire, c'est-à-dire que les gens désirant annoncer leur départ à la retraite n'ont qu'à m'informer par écrit (courriel ou télécopieur) en spécifiant leur nom et leur date de départ à la retraite.

Eric Romano, vice-président à la mobilisation et à l'information

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL—CHUTES DE NEIGE

L'hiver arrive à grands pas, quelques travailleurs augmentent leurs risques d'accident au travail. Prenons par exemple la première tempête de neige de la saison hivernale, déjà quelques chemins, trottoirs, escaliers et certains quais ne sont pas bien dégagés ou déglacés. Certaines personnes salariées qui livrent des colis à divers endroits sur le campus universitaire doivent exécuter leur travail avec des conditions dangereuses. Pour éviter que ces personnes se blessent dans le cadre de leur fonction, il existe un outil à leur disposition dans la loi sur la santé et la sécurité du travail, c'est-à-dire, le droit de refus.

Bien oui, une personne salariée qui s'aperçoit que l'exécution de son travail doit se faire dans des conditions non sécuritaires a le droit de refuser d'exécuter son travail et elle doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé et sa sécurité. Advenant le cas, vous devez dans les plus brefs délais, aviser votre supérieur immédiat et ne pas oublier de me contacter pour que je puisse vous appuyer dans votre démarche.

On peut se poser la question suivante : l'employeur est-il responsable de ces chutes de neige de dame nature ? Bien sûr que non, il n'est pas responsable de la météo. Cependant, il a le devoir de s'assurer de contrôler et d'éliminer les dangers pour l'ensemble des personnes salariées, donc il doit veiller à ce que les lieux de travail soient sécuritaires, bien dégagés et bien déglacés.

De plus, tout le monde y gagne. Pour l'employeur, les coûts reliés à un accident sont diminués et le travail est fait de façon sécuritaire. Pour les personnes salariées, elles ne se retrouvent pas avec une blessure qui risquerait de les suivre pour un bon bout de temps.

Pour les travailleurs qui chutent en arrivant ou au départ du travail sur le campus, n'oubliez surtout pas de remplir un rapport d'accident mineur, ce rapport est disponible en ligne sur le site de la DRH en inscrivant dans l'onglet recherche "rapport d'accident" ensuite taper sur l'onglet formulaire. Faites signer ce rapport par votre supérieur immédiat et conserver une copie. Advenant que la blessure soit plus importante, veuillez communiquer avec la sureté de l'UdeM pour qu'il vous porte secours, ils peuvent vous accompagner à la clinique ou à l'hôpital si nécessaire. Demander par la suite à la sureté, une copie de leur rapport et téléphonez-moi dans les plus brefs délais.

La santé et sécurité, une affaire de tous !

Joyeux Noël et bonne année à toutes et à tous !

Normand Mc Duff, représentant à la prévention, SEUM-1244

Téléphone : (514) 343-6111, poste 12443

SCFP—FAITES QUELQUE CHOSE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

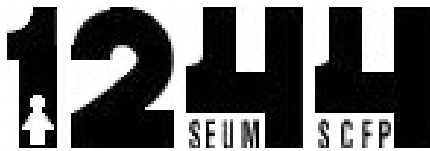
Membres du SCFP, faites-vous entendre aux pourparlers internationaux sur les changements climatiques qui se déroulent en Afrique du Sud. Exigez par écrit de notre gouvernement fédéral qu'il travaille à la signature d'un traité qui puisse ralentir les changements climatiques, pour le bien de tous les Canadiens et des citoyens du monde.

Sous la gouverne des conservateurs de Stephen Harper, le Canada est loin d'en faire assez, chez lui et sur la scène mondiale, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui entraînent des changements climatiques. Les émissions canadiennes continuent d'augmenter, puisque Harper préfère les vieilles technologies à une société et à une économie plus propres, saines et écologiques.



<http://scfp.ca/takeAction.php?action=showAction&actionID=266>

Comité pour la protection de l'environnement



Le Syndiscope est un journal d'information et d'expression des membres du Syndicat des employées et employés de l'Université de Montréal, section locale 1244 du SCFP; il est transmis par le site Web, par courriel (plus de 2 000) et également tiré à 100 exemplaires pour les membres n'ayant pas accès au courriel et ayant une demande d'ajout à la liste d'envoi.

Comité d'information

Eric Romano
André Bilodeau
Valérie Laporte

Collaboration

Michèle Bordeleau
France Robinson
Nancy Laporte

Syndicat des employés de l'Université de Montréal

3050 Édouard-Montpetit, A-305-1
Montréal (Québec) H3T 1J7

Téléphone : 514 343-7499
Télécopie : 514 343-5752

Courriel : seum1244@umontreal.ca
Internet : www.seum-1244.com

Dépôt légal : 2011

POLITIQUE D'INFORMATION

Les textes et caricatures publiés par le Comité d'information :

- doivent présenter un intérêt syndical minimal
- ne doivent pas être sexistes, racistes, homophobes, ou méprisants
- ne doivent pas porter atteinte à la vie privée
- ne doivent pas être nettement antisyndicaux

La responsabilité de l'éditorial et de la Une relève du Comité d'information. Tout autre texte ou caricature n'engage que la responsabilité de la personne signataire. Le comité se réserve le droit de corriger les fautes de français et de trouver un titre, s'il y a lieu. Pour être publiés, les textes et caricatures doivent être signés, reçus dans les délais et se conformer à la politique d'information en vigueur. Il est demandé de fournir une copie des textes et caricatures par courriel.

Syndiscope, version 1.01

